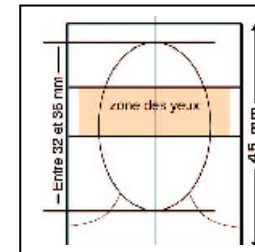


DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE POUR PERSONNE MINEURE



- Apporter des timbres fiscaux : *mineur de – de 15 ans* : 17€ *mineur de + de 15 ans* : 42 €
- 2 Photos d'identité couleur 35 mm x 45mm **RÉCENTES, IDENTIQUES, NU-TETE** sur fond clair (**fond blanc exclu**)
Pas de photos autocollantes ni scannées. Ne pas les découper Ne pas mettre de fantaisies dans les cheveux (couettes, barrettes, bandeau, diadème...) Le visage sur la photo doit mesurer entre 32 et 36 mm, de face, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif. Il doit être dégagé, sans mèches devant les yeux, de préférence enlever les lunettes
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois (du type EDF-GDF-EAUX-TELEPHONE FIXE OU PORTABLE – AVIS IMPOSITION).**
En cas d'hébergement, une attestation de l'hébergeant officielle de la Préfecture fournie par la Mairie, l'original et la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant et une facture de l'hébergeant
- **Pièce d'identité du parent qui remplit la demande**
- **Livret de famille et photocopie intégrale**
- **En cas de divorce ou séparation** : original et photocopie du jugement - Présence des 2 parents obligatoire selon le cas et original de leur pièce d'identité

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
<p style="text-align: center;">Si l'enfant ne possède ni passeport, ni carte d'identité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance avec filiation complète (de – 3 mois) <p style="text-align: center;"><i>Par courrier :</i> Ministère des Affaires Etrangères Service Central Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 9</p> <p style="text-align: center;"><i>Par Internet :</i> http://diplomatie.gouv.fr/ = «services et formulaires en ligne »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un justificatif de la nationalité française si l'acte de naissance n'est pas suffisant : <ul style="list-style-type: none"> - Ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration (original et photocopie) <li style="text-align: center;">Ou - Le certificat de Nationalité Française établi par le Tribunal d'Instance (original et photocopie) <p>Original + copie d'une pièce avec photo</p> <p style="text-align: center;">Si l'enfant ne possède pas de passeport et possède une carte d'identité sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • La carte d'identité sécurisée 	<p style="text-align: center;">Si l'enfant possède déjà un passeport sécurisé (biométrique ou électronique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original et la copie de l'ancien passeport <p style="text-align: center;">Si l'enfant possède un passeport non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans et a une carte nationale d'identité sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • la carte d'identité sécurisée ou l'original et la copie du passeport non sécurisé <p style="text-align: center;">Si l'enfant possède un passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans et n'a pas une de carte nationale d'identité sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'original et la copie de l'ancien passeport 	<ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de perte ou de vol <ul style="list-style-type: none"> - Délivrée par la Mairie lors du dépôt de la demande de renouvellement - A défaut de renouvellement du titre, cette attestation sera délivrée par les services de Police ou le Tribunal d'Instance • Une autre pièce avec photo (original + copie) • Un justificatif des impôts ou attestation sécurité sociale récente <p style="text-align: center;">Si l'enfant peut présenter une carte nationale sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Carte d'identité <p style="text-align: center;">Si l'enfant a un passeport perdu ou volé qui était périmé depuis plus de 2 ans et ne peut pas présenter de carte d'identité sécurisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de Naissance (- 3 mois) avec filiation complète

Pour les personnes nées à l'étranger

PRESENCE DE L'INTERESSE OBLIGATOIRE

Les dossiers sont pris uniquement sur rendez-vous : ☎ 03.20.23.38.01 ou 03.20.23.38.02
Ces informations sont également disponibles sur le site de la Préfecture du Nord : www.nord.pref.gouv.fr